

Mouvement syndical international

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **14 (1922)**

Heft 10

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

les tarifs douaniers, renforcement de l'esprit de famille. Les propositions de quelques sections furent renvoyées à l'examen du comité central, puis le congrès fut clôturé.



Mouvement syndical international

Tchéco-Slovaquie. Les apôtres du parti communiste ont exécuté un nouveau chef-d'œuvre: la division des syndicats tchéco-slovaques. Le plan n'avait pas été mal établi; la Fédération des ouvriers de l'industrie chimique, qui possède une direction communiste, avait été chargée d'admettre dans son sein toutes les personnes et groupes locaux exclus par les autres fédérations syndicales. Il est évident que les autres fédérations ne pouvaient pas admettre une telle mesure, et dans la suite, la Fédération des ouvriers de l'industrie chimique fut exclue de l'Union syndicale. C'est alors qu'apparut promptement une « commission de propagande de l'Union syndicale internationale rouge », qui se tenait prête, pour essayer selon les formules de prestigitation bien connues, de décharger toutes les responsabilités sur l'Union syndicale. L'avenir nous dira ce que pourra faire cette organisation dissidente.

Australie. Conformément aux décisions des offices de salaire de l'Etat de Victoria, la semaine de 44 heures a été prescrite dans les 27 professions ou branches d'industries suivantes: Pour toutes les professions du bâtiment, les cordonniers, les tailleurs et couturiers, les jardiniers, faiseurs de chapeaux de paille, fabriques de casquettes, modistes, fonctionnaires du commerce (à l'exception de ceux employés dans le petit commerce), faiseurs d'instruments de musique, photographes, nettoyeurs de canaux, etc., constructeurs de navires, graveurs, employés de certains groupes du grand commerce, faiseurs de parapluies, réparateurs et lingères.

Les employés du petit commerce, les ouvriers des carrières de pierre et les coiffeurs travaillent 46 heures par semaine. Des majorations spéciales entrent en vigueur pour les heures supplémentaires faites au-delà de cet horaire maximum.

Les ouvriers du bâtiment de Sidney ont décidé de s'opposer à toute tentative de prolongation de la durée du travail au-dessus de 44 heures.

Chine. Le premier congrès des ouvriers chinois a eu lieu au début du mois de mai de cette année à Canton. 160 représentants de 12 villes y participèrent; leurs organisations comprennent 300,000 membres. On a l'intention de créer une Union syndicale chinoise. Le mouvement poursuivait en premier lieu des buts syndicaux. Il devra lutter pour la journée de huit heures et prévoir l'entraide réciproque en cas de grève. Un second congrès ouvrier général est envisagé pour ces prochains temps. Le drapeau rouge a été choisi comme emblème du mouvement. Une décision relative à l'adhésion à une Internationale n'a pas été prise.

Afrique du Sud. Un mouvement des plus actifs se fait remarquer en faveur de la concentration du mouvement syndical. Les nombreux syndicats professionnels doivent être réunis en cinq groupes: professions du bâtiment, fabriques, exploitations publiques, professions du transport et mines.

Tous les ouvriers d'une industrie doivent collaborer pour le bien de cette industrie. Les fédérations industrielles ne devront s'occuper que de questions profes-

sionnelles; la discussion de questions générales ressort de l'organisation industrielle et des congrès généraux.

Chaque groupe de métier ou d'une profession peut traiter indépendamment ses propres affaires, à condition qu'elle observe les statuts de l'Union. Aucun groupe ne peut être compris dans une grève ou être obligé à payer des cotisations particulières sans son consentement. Les fédérations professionnelles doivent jouir des avantages de l'autonomie. Simultanément, on veut les aider à créer une grande organisation comprenant tous les ouvriers du métier.

Ces efforts démontrent en tout cas que l'on veut renoncer aux petits groupements de métier. Par contre, il nous semble que le programme manque encore de clarté. L'intention de réunir les avantages de l'autonomie à ceux de la centralisation, est à peu près aussi difficile que l'union du feu avec l'eau.



Dans les autres organisations

Société suisse des musiciens. La votation générale organisée en mai par la Société suisse des musiciens pour se prononcer sur l'adhésion à l'Union syndicale a donné le résultat suivant:

Bulletins délivrés: 513; rentrés 331. Se sont prononcés pour l'entrée 164, contre 167. Elle est ainsi repoussée.

Entre temps, une section a proposé d'adhérer à l'Union suisse des fédérations d'employés. Nous verrons sans doute bientôt si les membres peuvent se décider à donner suite à cette proposition.



Situation du chômage à fin août 1922

Industries	Chômeurs		Secourus
	complets	partiels	
Alimentation et boissons . .	1,817	1,829	505
Vêtement et cuir	764	94	205
Bâtiment et peinture . . .	9,025	378	1,019
Bois et verre	1,502	125	360
Textile	4,106	9,475	2,317
Arts graphiques et papier .	758	265	285
Métallurgie, électricité . .	7,062	8,484	2,743
Horlogerie, bijouterie . . .	9,525	2,851	4,617
Commerce	2,961	15	1,291
Hôtels, cafés, pensions . .	525	—	—
Autres professions	3,566	1,389	512
Personnel sans connaiss. prof.	10,178	633	2,613
Total pour la Suisse	51,789	25,538	16,467
Total juin 1922	59,456	30,629	23,242
» avril 1922	81,868	39,249	41,013
» février 1922	99,541	46,761	56,057
» décembre 1921	88,967	53,970	47,367
» octobre 1921	74,238	59,835	39,072
» août 1921	63,182	74,309	33,732
» juin 1921	54,650	80,037	31,276
» avril 1921	47,949	95,374	27,280
» février 1921	41,549	84,633	20,098
» décembre 1920	17,623	47,636	6,045